

RÈGLEMENT PARTICULIER

Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019

PRÉSENTÉ PAR BMR

54^e édition

1 et 2 février 2019

Maniwaki vous attend !

Pour sa 54^e édition en 2019, le Rallye Perce-Neige de Maniwaki présenté par BMR offrira aux équipes en compétition une épreuve hivernale comme ils les aiment. La moitié de 464 kilomètres en épreuves de classement sur des chemins qui ont acquis une réputation plus qu'enviable depuis longtemps. Bref, on débute par de petites spéciales en matinée pour se faire la main et on passe aux choses sérieuses en fin de journée lors des longues épreuves de la Forêt de l'Aigle. Le Perce-Neige représente un défi où rien n'est assuré avant de rejoindre la fin à Maniwaki.

Le Perce-Neige lance la saison de rallye au pays et tous les équipages partent sur le même pied d'égalité avec l'espoir de bien faire. Soyez de la fête !

Du côté de l'équipe d'organisation, les changements sont nombreux. Pour la première fois depuis 1977, année où l'épreuve a été disputée en Haute Gatineau pour la première fois, le directeur-général sera de la région puisque Luc Martel sera à la tête d'une équipe locale encore plus forte. L'implication de son équipe, des bénévoles et de toutes les municipalités de la MRC de la Vallée de la Gatineau assurent que le Perce-Neige est entre bonnes mains et que son avenir est assuré.

Plus que jamais l'Aventure Blanche vous attend à Maniwaki

Bonne Année de rallye 2019

Le Comité
Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019 présenté par BMR

info@rallyeperceneige.com

RÈGLEMENT PARTICULIER

1. Autorité sportive

L'épreuve se déroulera conformément au Règlement sportif national de CARS (Canadian Association of Rallysport/CARS) affiliée à ASN Canada FIA, aux règlements de Rally Sport Ontario et Rallye Sport Québec, ainsi qu'au présent règlement. Ces documents pourront être consultés au Quartier Général du rallye ou peuvent être obtenus de :

CARS : Debbie Dyer
Boite postale 300 Turner Valley AB T0L 2A0
Tél : 1 (855) 640 – 6444 www.carsrally.ca

Rallye Sport Québec : CP 37502, Carrefour Grande Cote,
St-Eustache, QC J7P 5N2
Info@rsq.qc.ca

Rally Sport Ontario : 17 Greystone Cr.
Georgetown, ON L7G 1G8
Tél : (905) 877-7413 www.rallysport.on.ca www.oprc.ca

2. Nom de l'épreuve

L'épreuve sera connue comme le **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019**
présenté par BMR

3. Organisation

Clubs organisateurs : Club de Rallye Perce-Neige et Club Rallye Maniwaki

Site internet et médias sociaux : www.rallyperceneige.com
Facebook "Rallye Perce Neige (officiel) - Maniwaki, Québec"

Directeur-général : Luc Martel
Courriel : directeur_rallye@rallyperceneige.com

Adjoint à la direction générale : Lucie Duval

Registraire (engagements) : Marie-Claude Grondin
Courriel : registrariat_inscriptions@rallyperceneige.com

Directeur de l'épreuve : Cédric Tanguay
Courriel : t.ced@hotmail.com

Directeur-adjoint de l'épreuve : Patrick Paradis

Responsable de la route et de la sécurité : Éric Morin

Consultant sportif : Michel Poirier-Defoy

Directrice des Bénévoles : Vicky Gauthier
Courriel : benevoles@rallyperceneige.com

Directeur des bénévoles adjoint (Sécurité): Comité Local Maniwaki

Directeur des bénévoles adjoint (Contrôleurs): David Brassard

Trésorière : Marie-Claude Grondin

Directeurs du marketing: Mélanie Marchand
Courriel : melanie.marchand@cjevq.qc.ca

Directeur du site internet : Anthony Gendron Web Action : info@webaction.ca

Chargé des relations avec les compétiteurs : Cédric Tanguay

Responsable de l'aire de service :	Maxime Valiquette Courriel : service @rallyeperceneige.com
Responsable de la Sécurité :	Jasmin Richard
Responsables adjoints :	Responsable Cayamant
Ressources matérielles :	André Cloutier
Compilation des résultats :	Jean-George Marcotte / Rally Scoring
Inspection technique :	Sébastien Richard
Inspecteur technique (CARS) :	Matt Pullen
Équipe médicale :	Premiers répondants de la municipalité de Blue Sea
Sécurité ravitaillement :	Service d'incendies de la ville de Maniwaki
Équipe de fermeture :	Bob Boland et son équipe
Responsable de l'hébergement :	Rémi Lafond, Chambre de commerce (819) 449 - 6627 info@CCMVG.com
Commissaire senior CARS :	Donald Leblanc
Commissaire CARS :	Vitor Sequeira

4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- Championnat canadien de rallye (CRC) www.carsrally.ca
- Championnat des Rallyes de l'Est du Canada (CREC) www.ecrc-crec.com
- Championnat de rallye de performance de l'Ontario www.rallysport.on.ca
- Championnat Régional RSQ www.rsq.qc.ca
- Championnat de rallye de l'Amérique du Nord

N.B. : les manches régionales (RSQ et OPRC) se dérouleront lors des étapes A et B (139 km d'épreuves de classement)

5. Lieux

Quartier Général : Auberge du Draveur
85, rue Principale Nord (route 105)
Maniwaki, QC, J9E 2B5
Téléphone : 1-877-449-7022
Courriel : reception@aubergedraveur.qc.ca

Les activités au Quartier Général se déroulent dans la Salle Épinette, sauf sur indication contraire

Inscription des concurrents, salle de presse,
Réunion des équipages et novices Quartier Général

Inspection technique : Cité Étudiante de la Haute Gatineau, CFP (secteur mécanique)

NOTE : le vendredi 1 février 2019 entre 15h00 et 16h30, toute présence de compétiteurs ou d'un membre de leur équipe sur les lieux de la Cité Étudiante pendant cette période, est passible d'une amende minimum de 250,00\$ et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye. Cette politique vise à ne nuire en aucun cas au transport étudiant.

Formation de l'ordre de départ Facteur de vitesse 85 et plus	Quartier Général
Remise des carnets de bord :	Galleries de Maniwaki, 100 rue Principale Sud
Caucus et départ des reconnaissances :	Quartier Général
Départ protocolaire, arrivée: Cérémonie de podium, Parc Fermé Inspection après l'événement	Galleries de Maniwaki (stationnement)
Aire de service :	Maniwaki Propane, 54, rue Principale Nord, Maniwaki

6. Horaire

dimanche, 20 janvier 2019

19h30	Fermeture de la période de l'inscription régulière	Résidence du registraire
20h	Formation de l'ordre de départ provisoire	

lundi, 21 janvier 2019

Affichage de l'ordre provisoire de départ sur www.rallyeperceneige.com

jeudi, 31 janvier 2019

15h à 22h	Ouverture du Quartier Général Ouverture de l'aire de service	Auberge du Draveur Maniwaki Propane
15h à 22h	Inscription à l'événement Inscription pour reconnaissances et shakedown	Quartier Général
15h à 21h	Licence CARS, autocollants pour portes et pare-brise disponibles	Q.G.

vendredi, 1 février 2019

6h00	Caucus avant reconnaissances	Q.G.
6h30	Départ des reconnaissances	Q.G.
12h à 22h	Ouverture du Quartier Général	Auberge du Draveur
12h30 à 14h30	Inspection technique	Cité Étudiante de la Haute Gatineau
16h30 à 20h	Inspection technique	CFP (secteur mécanique)
14h à 20h	Inspection et marquage des pneus	Zone de service
13h à 19h	Inscription et vérification des documents	Q.G.
13h à 19h	Licence CARS, autocollants pour portes et pare-brise disponibles	Quartier Général
17h30	Retour des reconnaissances Fin de l'inscription pour le shakedown	Aire de service Quartier Général
18h à 20h30	Séance de pratique (Shakedown)	Aire de service
19h	Fin de la période d'engagement	Quartier Général
19h45	Réunions (Officiels, sécurité, paramédics)	Q.G.
20h45	Séance d'information chronométrage	Q.G. (salle de jeux)
21h	Tirage au sort de l'ordre de départ pour les Pilotes avec facteur de vitesse de plus de 85	Q.G. (BAR)
21h15	Réunion des Commissaires	Q.G.

ATTENTION : Aucune équipe et/ou un de ses représentants ne sont autorisés sur les terrains de la Cité étudiante de la Haute Gatineau **le vendredi 1 février 2019 entre 15h 16H30**. Le Rallye Perce-Neige et la Commission Scolaire ont une entente afin de ne pas perturber le transport scolaire sur les terrains de la polyvalente. Une pénalité minimum de 250,00\$, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sera appliquée pour tout manquement à cette directive. Une exemption spéciale pourra être obtenue sur demande à l'organisation.

Samedi, 2 février 2019

6h00 - 7h00	Inspection technique tardive (sur demande seulement)	Aire de service
7h00	Réunion des pilotes et copilotes novices de priorités 5 et 6	Q.G.
7h15	Réunion des pilotes et copilotes	Quartier Général
7h45	Parc Exposé (Toutes les équipes doivent être en Parc Exposé avant 8h15, sinon 100\$ de pénalité)	Galeries de Maniwaki
8h30	Départ Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019 présenté par BMR	Galeries de Maniwaki
10h à 19h30	Tableau officiel disponible (bureau) Réunion des commissaires avant le départ de chaque étape	Aire de service
19h30 à 23h30	Tableau officiel disponible (mail) Réunion des commissaires à l'arrivée l'épreuve nationale	Galeries de Maniwaki
17h30 approx.	Fin des épreuves régionales Ouverture du Parc Fermé	Galeries de Maniwaki
21h30 approx.	Fin de l'épreuve nationale et Parc fermé	Galeries de Maniwaki
22h15 approx.	Affichage des résultats régionaux et nationaux lorsque disponibles	
22h15 approx.	Cérémonie de podiums et remise des trophées	Extérieur Galeries de Maniwaki
23h	Remise des carnets de bord	Galeries de Maniwaki
24h00	Fin de l'événement.	Ouverture du Parc Fermé

7. Type d'épreuve

Le **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019 présenté par BMR** est un rallye de performance qui comprend 3 étapes totalisant 464 kilomètres, incluant 16 épreuves de classement (233km). La majorité des épreuves de classement se déroulent sur des routes de gravier probablement recouvertes de neige et de glace.

Les épreuves régionales seront constituées de trois étapes, comprendront 11 épreuves de classement pour un total de 139 km.

8. Région

Vallée de la Gatineau. Québec

Altitude : minimum : 170 mètres (559 pieds)

maximum : 323 mètres (1060 pieds)

9. Engagement

- Les engagements seront acceptés jusqu'au vendredi 1 février 2019 à 19h00 (voir section 6, horaire).
- Véhicules admissibles –: selon les règles CARS 2019 : classes ouverte 4RM et 2RM, Production 4RM et 2RM. Les compétiteurs devront posséder une licence CARS ou un permis de compétition (voir article 14).

- c) Tout véhicule provenant d'une autre ASN et inscrit à l'épreuve canadienne, sera classé dans une catégorie comparable de CARS, en vertu des règles d'éligibilité de CARS.

10. Nombre maximum d'inscriptions

Un maximum de soixante (60) inscriptions sera accepté. S'il y a plus de soixante (60) inscriptions, les participants admis seront déterminés selon le principe de « *premier payé, premier inscrit* ». Le paiement doit être reçu et encaissé pour valider une inscription.

11. Droits d'engagement

Inscription **régulière** (du 3 décembre 2018 au 20 janvier 2019)

Événement National (CRC) :	1200\$ CDN
Événement Régional (RSQ, OPRC):	800\$ CDN
Événements CRC et OPRC Combiné :	1300\$ CDN
"Shakedown"	100\$ CDN

Inscription **tardive** (du 21 janvier au 1 février 2019)

Événement National (CRC) :	1400\$ CDN
Événement Régional (RSQ, OPRC):	950\$ CDN
Événements CRC et OPRC Combiné :	1550\$ CDN
"Shakedown"	200\$ CDN

Les équipages désireux de participer au programme « Guest Ride / Spéciale pour invités » obtiendront un rabais lors du shakedown.' Veuillez communiquer avec le directeur de course pour plus de détails. Inclus avec les droits d'engagement : cahier de route, cahier de service.

Chaque engagement comprend une prime d'assurance de 132\$ CDN pour responsabilité civile, décès accidentel et invalidité, valide pendant les épreuves de classement. La couverture d'assurance est limitée à 5 millions \$ et en vigueur lorsque les compétiteurs sont dans des épreuves de classement. Dans les secteurs de liaison, leur assurance personnelle demeure en vigueur.

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB RALLYE MANIWAKI. Aucun chèque postdaté après les dates d'inscription indiquées (régulière, tardive) ne sera accepté pour régler les droits d'engagement. Un mode de paiement par carte de crédit sera possible (frais de 25\$). Pour plus d'information, contactez le registraire au moment de votre inscription. Le virement par INTERAC sera aussi possible.

Les engagements doivent être expédiés au registraire Marie-Claude Grondin

Courriel : registrariat_inscriptions@rallyeperceneige.com

Remboursement : La totalité des droits d'engagement sera remboursée sur avis d'annulation signifié jusqu'à 48 heures avant le début de l'inscription, soit mardi le 29 janvier 2019 à 15h. Les droits seront remboursés à 75 % si l'avis est donné moins de 48 heures avant l'ouverture de l'inscription, jeudi le 31 janvier 2019 à 15h. Après l'ouverture de l'inscription, aucun remboursement ne sera alloué.

12. Récompenses

La répartition des prix sera disponible au Quartier Général. Il y aura une cérémonie avec podiums. Classement général et 2RM CARS. Classement général RSQ. Classement général OPRC. Classement général CREC. D'autres podiums pourraient s'ajouter.

Le programme de contingence Nokian sera affiché au Quartier Général. Admissible aux équipages qui utiliseront les pneus Nokian offerts dans le cadre de notre programme « Pneus Nokian Perce-Neige ».

13. Documentation

Des formulaires d'engagement et de renonciation sont annexés au présent règlement avec les formulaires d'engagement et de déclaration sur l'honneur pour l'inspection technique. Un parcours de vérification de l'odomètre sera disponible au Quartier Général.

14. Admissibilité des compétiteurs

Les résidents canadiens doivent obtenir une licence de compétition délivrée par CARS pour être engagé au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019. Tout compétiteur détenant une licence de compétition d'un autre ASN doit obtenir un permis de compétiteur délivré par CARS, au coût de 75,00 \$.

15. Chronométrage et compilation

a) Les règlements 15, 16 et 17 de CARS régissent le chronométrage et la compilation. Des fiches de chronométrage seront utilisées. Elles devront être présentées aux contrôles horaires pour être validées par les contrôleurs. On se servira du temps long d'une épreuve de classement pour calculer le temps de sortie de cette épreuve de classement, sauf si le temps pris excède le temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

<i>Exemples</i>	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
Heure de départ de l'épreuve de classement			
Temps long	10 h 00 min (8 min.)	10 h 00 min (8 min.)	10 h 00 min (8 min.)
Fin de l'épreuve de classement	10 h 05 min 28 s	10 h 08 min 32 s	10 h 12 min 10 s
Heure de sortie de l'épreuve de classement	10 h 08 min	10 h 08 min	10 h 12 min

Remarque : Les notions de chronométrage seront expliquées lors d'un atelier qui sera présenté le vendredi soir à 20h45.

b) Le reclassement se fera en calculant les temps cumulatifs dans les spéciales moins le plus lent (RNR 15.3.2)

16. Ravitaillement et service

Le cahier de service (km et milles) permet la planification de l'assistance. Il comporte;

- Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement depuis le départ et entre chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service.
 - Des indications portant sur l'emplacement désigné pour le ravitaillement et le service.
 - Des indications pour se rendre au début ou la fin des épreuves de classement.
 - Des indications pour se rendre aux sites de ravitaillement optionnel.
 - Des données GPS pour la majorité des points d'intérêts de l'événement.
- La distance entre les ravitaillements excède les distances exigées par le RSN 13.2.6 : les ravitaillements doivent être situés de façon à ce que les véhicules de compétition n'utilisent pas plus de 54 L de carburant (60 L moins une marge de 10 %), basé sur une consommation de 0,75 L/km de spéciale et de 0,25 L/km en liaison. Le ravitaillement doit se faire à la fin d'une période de service, mais on peut prévoir des ravitaillements supplémentaires pour satisfaire à cette exigence.
- Le parcours comprendra 2 services dans une zone unique et une zone de ravitaillement optionnelle dans chaque étape.
- Ce tableau indique les distances entre les ravitaillements et les services.

	TOTAL KM	Transit	Épreuves	Ravitaillement optionnel	Transit	Épreuves	
Étape A	146	62	29	#1	39	16	Service
Étape B	158	27	41	#2	38	52	Service
Étape C	161	36	44	#3	31	50	Parc fermé

- Le service et le ravitaillement en essence sont réservés aux zones désignées à cet effet en tout temps entre l'ouverture de la zone de service jusqu'à la fin du rallye.

17. Parc fermé et inspection

Tout véhicule qui complète l'épreuve devra entrer en Parc fermé. Après le passage du contrôle final de l'épreuve, tout membre de l'équipage est susceptible de conduire le véhicule en Parc fermé. Tout véhicule est passible d'inspection technique après l'épreuve. Tout démontage et remontage de pièces découlant d'une vérification incomberont au concurrent. **Seuls les bénévoles, officiels et médias accrédités portant une veste CARS) seront admis dans le Parc Fermé. Les compétiteurs seront admis seulement si escortés par un officiel de l'événement. Tout manquement à ce règlement sera passif de pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'événement.**

18. Déroulement des reconnaissances

Un cahier de route conventionnel sera fourni par l'organisation. Le directeur de course permettra 2 passages de reconnaissance dans toutes les épreuves de classement, vendredi le 1 février 2019. Durant les reconnaissances, les compétiteurs peuvent utiliser leur véhicule de compétition, sur approbation du directeur de course. Au moment de l'inscription pour les reconnaissances, les concurrents devront désigner le véhicule qui servira à cet effet.

ATTENTION : L'utilisation d'un véhicule à traction intégrale ou un véhicule de compétition est fortement recommandée lors des reconnaissances. La monte de pneus à neige est obligatoire pour tous les véhicules effectuant les reconnaissances. Le directeur de l'épreuve se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé inadéquat pour cette activité.

Déroulement des reconnaissances, selon le RNR 13,6 :

- Le directeur de l'épreuve fournira un numéro qui devra être apposé sur la glace latérale arrière du côté du copilote.
- La vitesse maximale est de 60 km/h dans les épreuves de classement ou la limite légale affichée dans les sections de liaison.
- Le directeur de l'épreuve se réserve le droit d'utiliser des points de vérification avec radar durant les reconnaissances. Dans ce cas, les compétiteurs s'immobiliseront au contrôle et le contrôleur notera la vitesse et ses initiales sur la carte de reconnaissance.
- Toute infraction en vertu de RNR 13.6.9 ou 13.6.10 sera pénalisée de la façon suivante :
 - (a) Première infraction: jusqu'à 20 Km/h de plus, un avertissement
Première infraction: entre 21 et 39 km/h de plus, une amende de 150\$.
 - (b) Infraction subséquente: de 11 à 20 Km/h de plus, une amende de 150\$ en chaque occasion.
Infraction subséquente: de 21 à 39 Km/h de plus, une amende de 300\$ en chaque occasion.
 - (c) Vitesse excessive : 40 km/h et plus sinon une 3^e infraction de plus de 20 km/h:
Les compétiteurs verront le cas soumis aux commissaires pour une rencontre et une possible exclusion, en plus d'une amende de \$300 qui s'ajoutera à celles déjà encourues.
- Le parcours demeure ouvert à toute circulation locale, aux travailleurs et organisateurs ainsi qu'au transport scolaire ou véhicules forestiers. Les équipages doivent partager les routes.
- Les équipages sont autorisés à parcourir chaque épreuve de classement un maximum de deux (2) fois pendant les reconnaissances. Il est strictement interdit de circuler en sens contraire dans une épreuve de classement.
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors de la période permise, sous peine d'exclusion du rallye.
- L'horaire final des reconnaissances sera disponible le jeudi 31 janvier au Quartier Général.
- Les reconnaissances des trois étapes forestières (Kitigan Zibi, Cayamant et Tortue) se feront en convoi, L'accès aux autres épreuves de classement sera libre.

19. Pneus

Résumé du règlement sur les pneus d'hiver :

a - pneus d'hiver sans crampons : utilisation libre

b - pneus d'hiver avec crampons

- doivent être approuvés DOT

- si cramponnés en usine par le manufacturier : utilisation libre

- si cramponnés en atelier : MAXIMUM 130 CRAMPONS ET PROTUBÉRANCE DE 3,5 MM

Le règlement NRC 12.4.3 sera applicable pour tous les inscrits au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019 présenté par BMR. **Les pneus Nokian Tyres en collaboration avec le rallye Perce-Neige offre aux compétiteurs une solution de pneus cloutés conformes au règlement NRR à des prix très compétitifs.** On se renseigne auprès de :

Pneus Premier Choix a/s Benoit Sarrazin
(450)963-2114 benoit@pneuspremierchoix.com

Tous les pneus à crampons installés en atelier pouvant être utilisés par les compétiteurs devront préalablement avoir été inspectés, approuvés et marqués par l'officiel responsable lors de l'inspection technique aux fins d'identification à la sortie de la zone de service ou au début des épreuves de classement. Toute équipe utilisant des pneus à crampons non préalablement approuvés et marqués sera sujet à une pénalité de 10 minutes (CARS 17,2). Dans le cas d'utilisation intentionnelle de pneus non approuvés, la pénalité sera l'exclusion (CARS 7.9 (c)).

Les pneus jugés non conforme lors de l'inspection seront saisis par l'organisation jusqu'au dimanche matin. Dans l'éventualité d'un refus à se conformer à ce règlement, l'exclusion sera appliquée.

20. Séance de pratique (Shakedown)

Une séance de pratique (shakedown) pour les compétiteurs inscrits sera offerte le vendredi 1 février 2019 de 18h00 à 20h30. L'inscription à cette séance et les droits (100\$ jusqu'au 20 janvier, 200\$ par la suite) devront être effectués auprès du registraire ou au Quartier Général avant le vendredi 1 février à 17h30. Le règlement CARS 13,7 s'appliquera.

En bref, cette séance de pratique (shakedown) est :

- disponible à tous les compétiteurs, médias et invités (minimum 16 ans)
- une renonciation devra être signée par tous les participants
- les instructions partent et reviennent à la zone de service
- aucune limite sur le nombre de passages
- aucun service (essence ou réparations) en dehors de la zone de service
- les compétiteurs devront porter tout l'équipement de sécurité
- les invités porteront un casque et le système Hans

21. Divers

- A) Toute reconnaissance ou test sur route sont interdits (RNR 17.8.1), à l'exception des périodes de reconnaissance prévues par le directeur de l'épreuve.
- B) L'heure officielle sera affichée à coté du tableau officiel.
- C) La location de véhicules à Maniwaki n'est pas disponible. Les entreprises de location les plus près sont à Gatineau (130 km au sud) ou Mont Laurier (55 km à l'est).
- D) Hébergement à Maniwaki : la liste des lieux d'hébergement est disponible auprès de l'organisation. Veuillez communiquer avec le responsable de l'hébergement :

Rémi Lafond Chambre de Commerce
(819) 449 - 6627 ou info@CCMVG.com

Maniwaki vous attend plus que jamais
Venez y débiter votre saison 2019 !

Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019

Championnat / Championship : CARS ()
CREC () OPRC () RSQ ()

Priorité / Seed
Speed factor _____

Classe nationale / National class - Expert () Novice ()
Classe régionale / Regional class - Expert () Novice ()

Propriétaire / Entrant

Nom / Name _____ TEL () - _____

Adresse / Address _____ Prov./State _____

Ville / City _____ Code / Zip _____

Pilote / Driver

Nom / Name _____ TEL () - _____ CEL () - _____

Adresse / Address _____ Club _____

Ville / City _____ Prov./ State _____ Code / Zip _____

Courriel / Email _____

Permis de conduire / Driver licence _____ Prov/State _____

Licence de compétition / Competition licence _____ CARS - ARA - Reg; ASN _____

Copilote / Codriver

Nom / Name _____ TEL () - _____ CEL () - _____

Adresse / Address _____ Club _____

Ville / City _____ Prov./ State _____ Code / Zip _____

Courriel / Email _____

Permis de conduire / Driver licence _____ Prov/State _____

Licence de compétition / Competition licence _____ CARS - ARA - Reg; ASN _____

Véhicule / Vehicle Catégorie / Class : Ouverte/Open () Production () 2RM/2WD () 4RM/4WD ()

Manufacturier / Make _____ Année / Year _____

Modèle / Model _____ Couleur / Color _____

Immatriculation / Licence plate _____ Prov/State _____

Assurance / Insurance _____ Police / Certificate # _____

La renonciation (au verso) doit être signée./ Waiver (on reverse) must be signed

Canadian Association of Rallysport
RENONCIATION
Rallye Perce-Neige de Maniwaki Maniwaki, Québec February, 1 - 2 2019

RELEASE AND WAIVER OF LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT

In consideration of being permitted in the RALLY, to compete and/or to enter for any purpose any area used by the rally, including but not limited to the service areas and competition surfaces(including special stages), each of the Undersigned, for himself and his personal representatives, assigns, heirs, and next of kin, agrees, and on the direct representation that he acknowledges awareness and knowledge of the types of roads to be used in the rally and the type of terrain through which the roads run and the skill required to drive on the roads and does further warrant that his participation in the scheduled event and his entrance upon any area used for the rally, constitute an acknowledgement that he has such knowledge and awareness as foresaid and that it is safe and reasonably suited for the purpose of the event for which this Release and Waiver applies:

1. **HEREBY RELEASES, WAIVES, DISCHARGES AND COVENANTS NOT TO SUE** the Canadian Association of Rallysport, its Regions and Clubs, their officers and members, officials, marshals, car owners, drivers, service crews, participants, persons in the rally area, promoters, sponsors, advertisers, owners and lessees of premises used to conduct the event, and each of them, their officers and employees, all for the purposes herein referred to as releases, from all liability to the undersigned, his personal representatives, assigns, heirs and next of kin, for all loss or damage, and any claim or demands therefore, on account of injury to the person or property or resulting in death to the undersigned, whether caused by the negligence of releasees or otherwise while the Undersigned is in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event;

2. **HEREBY AGREES TO INDEMNIFY AND SAVE AND HOLD HARMLESS** the Releasees and each of them from loss, liability, damage or cost they may incur due to the presence of the Undersigned in or upon any area used in the rally and whether caused by negligence of the Releasees or otherwise;

3. **I DECLARE THAT THE USE OF THE CAR HEREBY ENTERED IS COVERED BY INSURANCE** as required by the highway traffic act of the province in which the rally is run, which is valid for such parts of this event as shall take place on roads as defined in that Act;

4. **HEREBY ASSUMES FULL RESPONSIBILITY FOR AND RISK OF BODILY INJURY, DEATH OR PROPERTY DAMAGE** due to negligence of Releasees or otherwise while in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event.

Each of the Undersigned expressly agrees that the foregoing Release, Waiver and Indemnity Agreement is intended to be as broad and inclusive as is permitted by the law of the Province and that if any portion thereof is held invalid, it is agreed that the balance shall notwithstanding continue in full legal force and effect.

THE UNDERSIGNED HAS READ AND VOLUNTARILY SIGNS THE RELEASE AND WAIVER OF ALL LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT, and further agrees that no oral representation, statements, or inducements apart from the foregoing written agreement have been made.

I have read the CARS Rally General Competition Rules, the CARS Rally Regulations and all other regulations in effect for this event and agree to abide by and be bound by such rules and regulations. I further agree to ensure that all associated crew members are similarly acquainted with these rules and regulations and agree to abide by them and be bound by them.

The entrant in signing this registration form and agreement and in consideration of the right to enter and compete in the event, agrees to participate in the event at his/her own risk. The entrant further agrees that he/she, the competitors and all associated crew members, shall execute a release agreement prior to their admission to the event.

_____ Entrant Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Driver Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Co-Driver Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Witness Printed name	_____ Signature	_____ Date

If an entrant or competitor is under the legal age of majority, this form must be countersigned by the appropriate parent or guardian.

_____ Parent/Guardian Printed name 2012-Ime-CARS-Other	_____ Signature	_____ Date
--	--------------------	---------------

** Held under the General Competition Rules of CARS.**



Canadian Association of Rallysport

Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2019

Inscription et inspection technique – Déclaration sur l'honneur

Registration and Technical Inspection Self-Declaration

Prière de remplir et remettre l'original lors de l'inscription

Please complete and hand in the original form at registration

Inscription / Registration :

Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que les documents suivants sont valides et peuvent être vérifiés durant le rallye. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.

It is the responsibility of the entrant or driver to ensure the following documents are valid and available during the event. Each item must be initialed by the entrant or the driver.

Item	Valide et disponible / Valid and available
1. Permis de conduire / Driver's licence	_____
2. Immatriculations des véhicules de rallye et de service <i>Rally and service vehicle registrations</i>	_____
3. Preuves d'assurance des véhicules de rallye et de service <i>Rally and service vehicle insurance certificates</i>	_____

Inspection technique / Scrutineering :

Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que le véhicule de rallye est en bonne condition de rouler et que les items suivants fonctionnent correctement. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.

It is the responsibility of the entrant or driver to ensure that the rally vehicle is road worthy and that the following items are operating properly. Each item must be initialed by the entrant or the driver.

Item	Vérifié et fonctionnel / Checked and operational
1. Phares / Headlights	_____
2. Klaxon / Horn	_____
3. Essuie-glaces / Wipers	_____
4. Feux de position - marche arrière / Markers - reverse lights	_____
5. Freins / Brakes	_____
6. Système d'échappement / Exhaust system	_____

Déclaration du propriétaire ou pilote / Entrant or driver declaration :

Le véhicule de rallye est en condition de rouler et les items susmentionnés fonctionnent correctement.

The rally vehicle is road worthy and the above items are operating properly.

Signature _____

Pilote / Driver

Propriétaire / Entrant

Date _____

Véhicule / Vehicle # _____